

AUTORISATION PARENTALE PEDIBUS

Je soussigné(e)Mère/Père/Responsable
légal de l'enfant, adhérent de l'association
Avenir Judo 31, autorise le professeur de judo de l'association Avenir Judo 31 à venir récupérer
mon enfant à la sortie de l'école : (pour l'école Michoun maternelle, entourer A ou B)

- Jean Chaubet Bonheure Michoun A - B Sylvain Dauriac Les Ursulines Reille
 Jean de La Fontaine Lamartine Le Pastel Jean-Pierre Vernant Notre Dame des Anges

durant toute la saison scolaire 2022/2023, afin de se rendre aux cours de judo situé au dojo :

Côte Pavée, 144 rue de la providence, 31500 Toulouse

Amouroux, 70 Chemin Michoun, 31500 Toulouse

Faourette, 18 Rue Paul Lambert, 31100 Toulouse

Jolimont-Acacias, 20 Rue de L'obélisque, 31500 Toulouse

Maison de quartier Pouvoirville, 4 Impasse de Sarrangines, 31400 Toulouse

Rouffiac-Tolosan, Salle des Associations, Chemin du Cros, 31180 Rouffiac-Tolosan

Montrabé, La Rotonde, Allée Antoine Candela, 31850 Montrabé

Je m'engage à ce que mon enfant soit récupéré dès la fin des cours de judo, sans que la
responsabilité en incombe au professeur ou à l'association.

Nom des enseignants de judo autorisés :

PUCH Mathieu, , LABIOD Maria,

Fait à le

Signature :